

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 670

8 avril 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Al-Andalus Finance S.à r.l. | 32144 | Flint Group Investments S.à r.l. | 32160 |
| Arepo BH. S.à r.l. | 32133 | Gesfo S.A. | 32137 |
| Audit Value International S.A. | 32160 | Guymon Holding S.A. | 32152 |
| Autogrill Europe Nord-Ouest S.A. | 32143 | Hofinco S.A. Holding | 32118 |
| Barneoud International S.A. | 32143 | Hofinco SPF S.A. | 32118 |
| Bureau d'Etude de Systèmes de Sécurité Electroniques-Recherche et Développement | 32137 | IFA Holding S.à r.l. | 32159 |
| Caves Félix Wolter S.à r.l. | 32143 | Inbro Holding S.A. | 32121 |
| CMC Capital Luxembourg 4 | 32143 | Inbro S.A., SPF | 32121 |
| Coca-Cola Entreprises Luxembourg | 32138 | MH Germany Property XV S.à r.l. | 32116 |
| Compagnie de Lorraine S.A. | 32144 | Montecaro Holding S.A. | 32129 |
| Compagnie de Lorraine S.A. | 32157 | Montecaro S.A., société de gestion de pa- trimoine familial S.A., SPF | 32129 |
| Compagnie de Lorraine S.A. | 32157 | Multicasting Technologies S.A. | 32153 |
| Compagnie de Participations Bochard S.A. | 32151 | Nelissen Engineering S.A. | 32118 |
| Conafex Holdings | 32150 | Newton Investments S.A. | 32131 |
| Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l. | 32115 | Newton Investments S.A., SPF | 32131 |
| Crolux Shipping Co S.A. | 32157 | Norst European Invest S.A. | 32140 |
| Crystal Navy S.à r.l. | 32142 | Pan Atlantic Enterprises S.A. | 32157 |
| DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l. | 32153 | Partsana S.A. | 32142 |
| Delta Consulting Invest DCI S.A. | 32148 | Protalux S.A. | 32159 |
| Echolux S.A. | 32157 | Resolution Luxembourg GP S.A. | 32146 |
| EIM Participations Luxembourg S.A. | 32158 | Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A. | 32150 |
| Entreprise de Charpentes Camille Goebel et Fils s.à r.l. | 32158 | Sofimo S.A. | 32135 |
| Eosnix S.A. | 32160 | Sofimo S.A. SPF | 32135 |
| Eurolactis Group S.A. | 32160 | Solidaire S.A. | 32154 |
| Fenah S.A. | 32114 | Soutirages Luxembourgeois | 32138 |
| Field Promotion & Road Show Sàrl | 32159 | Stalban S.A. | 32158 |
| Financial Realizations S.A. | 32115 | Vaulux International S.A. | 32148 |
| | | Vaulux International SPF S.A. | 32148 |
| | | Waternity S.A. | 32125 |

Fenah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 15.246.

L'an deux mil dix, le trente-et-un décembre.

Par-devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit belge dénommée A.C.P. S.A., avec siège social à B-1160 Audergem, 20, Avenue Théo Vanpé, numéro d'entreprise BE 0402 117 062,

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2010, jointe en annexe au présent acte.

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois FENAH S.A., ayant son siège social au 7, rue du Fort Rheinsheim à L-2419 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 15246,

constituée sous la dénomination de BARINOVA S.A., suivant acte du notaire André PROST en date du 27 juin 1977, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1977, numéro 190, page 9089, et les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Jean-Paul HENCKS en date du 7 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1990, numéro 309, page 14828.

L'actionnaire unique requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'actionnaire unique décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de nommer comme liquidateur Mme Marie-Paul Van Waelem, demeurant professionnellement au 7, rue du Fort Rheinsheim à L-2419 Luxembourg.

Le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Troisième résolution:

L'actionnaire unique décide de nommer comme commissaire vérificateur, la société EWA REVISION S.A., avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 38.937

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1551. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): pd Conny SCHUMACHER.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009959/54.

(110009669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 6.268.606,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.990.

—
Lors du transfert de parts effectué en date du 30 novembre 2010, l'associé Credit Suisse First Boston Finance (Proprietary) Limited, avec siège social au 1, Thibault Square, bâtiment LG Building, étage 27th Floor, ZA-8001 Cape Town, Afrique du Sud, a cédé la totalité de ces 100 parts sociales ordinaires à la société Credit Suisse Specialised Finance (South Africa) (Proprietary) Limited, avec siège social au 2nd Floor, Building 3, Inanda Greens, 54, Weirda Road, Sandton, 2196 Johannesburg, Afrique du Sud.

Dès lors, Credit Suisse Specialised Finance (South Africa) (Proprietary) Limited devient associé et détient 100 parts sociales ordinaires dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011028236/17.

(110033957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Financial Realizations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 13.525.

—
L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Financial Realizations S.A., avec siège social à L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 13525, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André Schwachtgen en date du 16 décembre 1975, publié au Mémorial, Série C numéro 58 du 24 mars 1976. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois par la suite, la dernière fois par acte reçu par le notaire soussignée en date du 25 février 2005, publié au Mémorial C numéro 927 du 22 septembre 2005.

Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, prend la présidence de l'assemblée.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur en la personne de Monsieur Thierry Matthyssens.
3. Pouvoirs du liquidateur.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les sept cent cinquante (7.750) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cent quatre-vingt-quinze milles Euro (195.000.- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Madame le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer Monsieur Thierry Matthyssens, employé privé, demeurant à L-1224 Luxembourg, 14, rue L. van Beethoven, comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé et mandaté d'accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité pour des opérations spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une indemnisation qui sera fixée par l'assemblée des actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. DENNEWALD, Y. BIRGEN-OLLINGER, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59049. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): T. BENNING.

Référence de publication: 2011008329/66.

(110010055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

MH Germany Property XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.288.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of the Company MEI S. à R.L., with registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "MH Germany Property XV S. à R.L.", having its head office at L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 128.288, has been incorporated by deed enacted on the 21st day of May 2007, published in the Mémorial C number 1.447 of the 13rd July 2007.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "MH Germany Property XV S. à R.L." amounts currently to EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25,- (twenty five euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "MH Germany Property XV S. à R.L."

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company with effect on December 31st, 2009.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MEI S. à R.L., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "MH Germany Property XV S. à R.L.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.288, a été constituée suivant acte reçu le 21 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1.447 du 13 juillet 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "MH Germany Property XV S. à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "MH Germany Property XV S. à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet au 31 décembre 2009.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 janvier 2010 Relation: LAC/2010/4038 Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2011010097/80.

(110010010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Nelissen Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 100.544.

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Generaversammlung vom 01.02.2011 gehen folgende Beschlüsse hervor:

01 Das Gesamte Kapital war vertreten.

1. 02 Abberufung eines Verwaltungsratsmitgliedes:

das Verwaltungsratsmitglied ISS ENGINEERING INC wird mit sofortiger Wirkung von seinem Mandat abberufen.

03 Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes:

zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Frau VANDERHEYDEN Godelieve Maria, wohnhaft in 51, Heidestraat B-3500 HASSELT ernannt.

Das Mandat erlischt am Ende der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2017 befindet.

04 Abberufung des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes:

das delegierte Verwaltungsratsmitglied Frau NELISSEN Nathalie wird mit sofortiger Wirkung von ihrem Mandat abberufen

05 Ernennung des neuen delegierten Verwaltungsratsmitgliedes: zum neuen delegierten Verwaltungsratsmitglied wird Herr Joseph NELISSEN, wohnhaft in 51, Heidestraat B-3500 HASSELT ernannt.

Das Mandat erlischt am Ende der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2017 befindet.

NELISSEN Joseph

Delegiertes Verwaltungsratsmitgliedes

Référence de publication: 2011028756/23.

(110034207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

**Hofinco SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Hofinco S.A. Holding).**

Siège social: L-2433 Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger.

R.C.S. Luxembourg B 25.349.

L'an deux mille dix, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "HOFINCO S.A. HOLDING", avec siège social à L-2433 Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 83 du 3 avril 1987, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire BADEN en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 156 du 6 février 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 25.349.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Drs. Joseph Jean AGHINA, économiste, demeurant à MC-98000 Monaco, 35, avenue des Papalins.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Adoption du statut de société de gestion de patrimoine familial, changement de la dénomination de la société de "HOFINCO S.A. HOLDING" en "HOFINCO SPF S.A." et conséquente modification du premier alinéa de l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée par la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts sous la dénomination de «HOFINCO SPF S.A.»."

2.- Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article deux des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Les actifs financiers selon la loi du 5 août 2005 sur les contrats financiers de garantie consistent en (a) tous les titres cessibles comprenant, en particulier, des parts et autres titres équivalent aux parts, les parts de fond d'investissement collectif, les bonds et les obligations et n'importe quelle autre forme de preuve de dette, les certificats de dépôt, et les lettres de change; (b) valeurs conférant le droit d'acquérir des parts, des bonds et des obligations par voie de souscription, achat ou échange; (c) instruments d'escompte et valeurs conférant le droit à un règlement comptant (excepté des instruments de paiement); y compris l'instrument de marché monétaire; (d) tout autre titre représentant des droits de propriété, des créances ou des titres cessibles; (e) tout instrument fondamental (soient ils indexés, les matières premières, les métaux précieux, les produits alimentaires, les métaux, les produits ou d'autres marchandises ou risques); (f) toute créance connexe aux articles énumérés sous (a) à (e) et tout droit y relatifs ou liés à eux, que ces instruments soient matérialisés ou dématérialisés, transmissible par crédit sur un compte ou par cession, titres au porteur ou des titres nominatifs, endossable ou pas, et indépendamment de la loi applicable.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)."

3.- Ajout d'un nouvel alinéa à l'article trois des statuts de la société ayant la teneur suivante:

"Les actions sont librement cessibles à condition d'être transférées à des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi relative aux SPF."

4.- Modification de l'article douze des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

5.- Suppression de la valeur nominale des neuf mille (9.000) actions existantes.

6.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,00), pour le ramener de son montant actuel de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000,00) à cinquante mille euros (EUR 50.000,00), par apurement de pertes pour un montant de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,00), sans annulation d'actions.

7.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,00), représenté par neuf mille (9.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial, et de modifier la dénomination sociale de la société de "HOFINCO S.A. HOLDING" en "HOFINCO SPF S.A.". L'assemblée générale décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (Premier alinéa).** Il est formé une société anonyme gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée par la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts sous la dénomination de «HOFINCO SPF S.A.»."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et subséquemment l'article deux des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Les actifs financiers selon la loi du 5 août 2005 sur les contrats financiers de garantie consistent en (a) tous les titres cessibles comprenant, en particulier, des parts et autres titres équivalents aux parts, les parts de fond d'investissement collectif, les bonds et les obligations et n'importe quelle autre forme de preuve de dette, les certificats de dépôt, et les lettres de change; (b) valeurs conférant le droit d'acquérir des parts, des bonds et des obligations par voie de souscription, achat ou échange; (c) instruments d'escompte et valeurs conférant le droit à un règlement comptant (excepté des instruments de paiement); y compris l'instrument de marché monétaire; (d) tout autre titre représentant des droits de propriété, des créances ou des titres cessibles; (e) tout instrument fondamental (soient ils indexés, les matières premières, les métaux précieux, les produits alimentaires, les métaux, les produits ou d'autres marchandises ou risques); (f) toute créance connexe aux articles énumérés sous (a) à (e) et tout droit y relatifs ou liés à eux, que ces instruments soient matérialisés ou dématérialisés, transmissible par crédit sur un compte ou par cession, titres au porteur ou des titres nominatifs, endossable ou pas, et indépendamment de la loi applicable.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'ajouter un alinéa supplémentaire à l'article trois des statuts, ayant la teneur suivante:

" **Art. 3. (Dernier alinéa).** Les actions sont librement cessibles à condition d'être transférées à des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi relative aux SPF."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article douze des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des neuf mille (9.000) actions existantes.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,00), pour le ramener de son montant actuel de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000,00) à cinquante mille euros (EUR 50.000,00).

Cette réduction de capital est réalisée par apurement de pertes pour un montant total de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,00), sans annulation d'actions.

La réalité de ces pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par la production du bilan arrêté au 31 décembre 2009, et d'une attestation datée du 31 décembre 2010.

Septième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article trois des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,00), représenté par neuf mille (9.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Déclaration:

Le représentant des actionnaires déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que ses mandants sont les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. I. Hao, L. Tran, J. J. Aghina, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1293. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008371/156.

(110009209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Inbro S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Inbro Holding S.A.).**

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 99.758.

Im Jahre zwei tausend zehn, den einunddreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft INBRO HOLDING S.A., mit Sitz in L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 99.758 (NIN 2001 4005 308),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 3. Oktober 2001, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 278 vom 19. Februar 2002, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. Juni 2009, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1448 vom 27. Juli 2009.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf neun hundert einundachtzig tausend Euro (€ 981.000.-) und ist eingeteilt in neun tausend acht hundert zehn (9.810) voll eingezahlte Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (€ 100.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Hans Hubert BROCK, Kaufmann, wohnhaft in L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee.

Er beruft zum Schriftführer und zum Stimmzähler Frau Anna Elisabeth KESSEL, Kauffrau, Ehegattin von Herrn Hubert BROCK, wohnhaft zu L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

- 1.- Umwandlung der Gesellschaft in eine Aktiengesellschaft, als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen.
- 2.- Umwandlung des Gesellschaftsnamen in INBRO S.A., SPF.
- 3.- Abänderung des Gesellschaftszweckes um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die SPF. Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzieller Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln."

4.- Neufassung der Statuten.

5.- Annahme des Rücktrittes von Herrn Hans Hubert BROCK als Mitglied des Verwaltungsrates mit Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

6.- Annahme des Rücktrittes von Frau Daniela BROCK als Rechnungskommissar mit Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

7.- Ernennung von Frau Daniela BROCK, wohnhaft in L-6550 Berdorf, 4, Millewée, als Mitglied des Verwaltungsrates, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

8.- Ernennung von Herrn Hans Hubert BROCK, wohnhaft in L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee, als Rechnungskommissar, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

9.- Feststellung, dass die Privatanschrift von Frau Claudia BROCK sich an nachstehender Adresse befindet: L-6550 Berdorf, 68, rue de Grundhof.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen registriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die neun tausend acht hundert zehn (9.810) Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (€ 100.-), welche das gesamte Kapital von neun hundert einundachtzig tausend Euro (€ 981.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft in eine Aktiengesellschaft, als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, umzuwandeln.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftsnamen in INBRO S.A., SPF umzuwandeln.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die SPF. Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzielle Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst eine Neufassung der Statuten, welche folgenden Wortlaut haben:

1. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft, als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, unter der Bezeichnung INBRO S.A., SPF.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Berdorf.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die SPF. Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzielle Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt NEUN HUNDERT EINUNDACHTZIG TAUSEND EURO (€ 981.000.-) und ist aufgeteilt in neun tausend acht hundert zehn (9.810) Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt

die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Montag des Monats Juni um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006, sowie das Gesetz vom 11. Mai 2007.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Hans Hubert BROCK als Mitglied des Verwaltungsrates an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Frau Daniela BROCK als Rechnungskommissar an und erteilt ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Frau Daniela BROCK, wohnhaft in L-6550 Berdorf, 4, Millewée, als Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Hans Hubert BROCK, wohnhaft in L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee, als Rechnungskommissar ZU ernennen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Privatanschrift von Frau Claudia BROCK sich an nachstehender Adresse befindet: L-6550 Berdorf, 68, rue de Grundhof.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. H. BROCK, A. E. KESSEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 janvier 2011. Relation: ECH/2011/19. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 13. Januar 2011.

Référence de publication: 2011008393/228.

(110009966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Waternity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.294.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Waternity S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 116.294 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated April 28, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1369 of July 15, 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 2633 of December 1, 2010.

The Meeting is chaired by Frédéric Franckx, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Vanessa Schmitt, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders represented at the Meeting and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxies, after having been signed *ne variatur* by the proxyholder of the appearing parties, the officers of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

II. As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1) Waiver of the convening notices;

2) Presentation of the draft terms of the merger providing for the absorption of the Company by RE Acqua S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 154.581;

3) Acknowledgement that the documents required by article 267 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) have been deposited at the registered office of the Company for due inspection by the shareholder of the Company at least one month before the date hereof;

4) Approval of the draft terms of the merger and decision to carry out the merger by way of the absorption of the Company;

5) (i) Dissolution without liquidation of the Company by way of transfer at book value of all assets and liabilities of the Company to RE Acqua S.A., prenamed, in accordance with the draft terms of merger and (ii) cancellation of all the shares issued by the Company;

6) Acknowledgment (i) that from an accounting and a tax point of view, the operations of the Company shall be treated as having been carried out on behalf of RE Acqua S.A. as from September 30, 2010 and (ii) that the merger shall take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the merging companies approving the merger and (b) *vis-à-vis* third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders prescribed by article 9 of the Law;

7) Full and complete discharge granted to the directors and to the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates;

8) Determination of the place where the Company's corporate documents shall be kept during the period of time required by the Law;

9) Empowerment and authorisation of any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger; and

10) Miscellaneous

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting notes that the sole director of the Company has presented to it the draft terms of the merger dated November 23, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations*, N° - 2578 of November 26, 2010, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company by RE Acqua S.A., prenamed (the Absorbing Company), whereby the merger shall be carried out by the transfer at book value, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation

Third resolution

The Meeting acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for due inspection by the shareholder of the Company at least one month before the date hereof.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by an authorised representative of the Company, shall remain annexed to the present deed.

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Absorbing Company, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal.

Fifth resolution

The Meeting resolves, as a consequence of the preceding resolutions, (i) to dissolve the Company without liquidation by way of transfer at book value of all its assets and liabilities to the Absorbing Company in accordance with the Merger Proposal and (ii) to cancel all the shares issued by the Company.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges that (i) that from an accounting and a tax point of view, the operations of the Company shall be treated as having been carried out on behalf of the Absorbing Company as from September 30, 2010 and (ii) that the merger shall take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the merging companies approving the merger (the Effective Date) and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders prescribed by article 9 of the Law.

Seventh resolution

The Meeting resolves that all the corporate documents of the Company shall be kept during five years at the following address: 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution

The Meeting notes that the mandates of the sole director and of the statutory auditor of the Company will end on the Effective Date of the merger.

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the sole director and to the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates.

Ninth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger.

Declaration

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all acts and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed, in accordance with the terms of the merger, are estimated at approximately EUR 1,500.-

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Waternity S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.294 (la Société), constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1369 du 15 juillet 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2633 du 1^{er} décembre 2010.

L'Assemblée est présidée par Frédéric Franckx, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme Secrétaire Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée nomme comme Scrutateur Vanessa Schmitt, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des

parties comparantes, les membres du Bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées.

II. A la vue de la liste de présence sus mentionnée, l'entière du capital social émis de la Société est représentée à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

III. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux convocations préalables;
- 2) Présentation du projet de fusion prévoyant l'absorption de la Société par RE Acqua S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.581;
- 3) Constatation que les documents tels que requis par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par l'associé de la Société au moins un mois avant la date des présentes.
- 4) Approbation du projet de fusion et décision d'accomplir la fusion par absorption de la Société;
- 5) (i) Dissolution sans liquidation de la Société par voie de transfert à valeur comptable de tous ses actifs et passifs à RE Acqua S.A., précitée, conformément au projet de fusion et (ii) annulation de toutes les actions émises par la Société;
- 6) Constatation (i) que d'un point de vue comptable et fiscal, les opérations de la Société seront considérées comme étant réalisées au nom RE Acqua S.A. à compter du 30 septembre 2010 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des décisions concordantes des assemblées générales des actionnaires des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion et (b) vis-à-vis des tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des actionnaires conformément à l'article 9 de la Loi;
- 7) Décharge pleine et entière accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
- 8) Détermination du lieu où les documents sociaux de la Société seront conservés pendant la période de temps exigée par la Loi;
- 9) Pouvoir et autorité à tout avocat de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement comme agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion; et
- 10) Divers.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux convocations préalables, les actionnaires de la Société ayant été régulièrement convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée note que l'administrateur unique de la Société lui a présenté le projet de fusion daté du 23 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° – 2578 du 26 novembre 2010, conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption de la Société par RE Acqua S.A., précitée (la Société Absorbante), la fusion devant s'opérer par le transfert à valeur comptable, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble des actifs et passifs, sans exception ni réserve, de la Société à la Société Absorbante (le Projet de Fusion).

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par les actionnaires de la Société au moins un mois avant la date des présentes.

Une attestation, certifiant le dépôt de ces documents, signée par un représentant autorisé de la Société, restera annexée au présent acte.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion et d'accomplir la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante, en conformité avec les conditions détaillées dans le Projet de Fusion.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, en conséquence des résolutions précédentes, (i) de dissoudre sans liquidation la Société par voie de transfert à valeur comptable de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante conformément au Projet de Fusion et (ii) d'annuler toutes les actions émises par la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée constate (i) que d'un point de vue comptable et fiscal, les opérations de la Société seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante, à compter du 30 septembre 2010 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des décisions concordantes des assemblées générales des actionnaires

des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion (la Date Effective) et (b) vis-à-vis des tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des actionnaires conformément à l'article 9 de la Loi.

Septième résolution

L'Assemblée décide que tous les documents sociaux de la Société seront gardés pendant cinq ans à l'adresse suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes de la Société prendront fin à la Date Effective de la fusion.

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité à tout avocat de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement comme agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société Absorbante au titre du présent acte, conformément au projet de fusion, est estimé à approximativement EUR 1.500.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant aux parties comparantes, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. FRANCKX, A. BRAQUET, V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60286. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010274/210.

(110009380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

**Montecaro S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Montecaro Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.266.

L'an deux mille dix, le trois décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MONTECARO HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 44.266,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Differdange, en date du 24 juin 1993, publié au Mémorial C numéro 415 du 10 septembre 1993,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 727 du 09 juillet 2003

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DIX-HUIT MILLE (18.000) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT QUARANTE-DEUX EUROS (€ 142,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-SIX MILLE EUROS (€ 2.556.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en MONTECARO S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF".

Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de MONTECARO S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée, notamment à l'article quinze (15) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en MONTECARO S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", de sorte que le premier alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de MONTECARO S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15663. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011008483/85.

(110009972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Newton Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Newton Investments S.A.).**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 66.879.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Newton Investments S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 74, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 66879, constituée suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 1998, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 11 du 8 janvier 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Ilektra Zorzoura, Avocat, dont l'adresse professionnelle est à Athènes, Grèce, Akadimias 18, 10671 Athènes, détentrice du passeport grec AB 7668843, et

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Nicolas DENIS, Avocat, dont l'adresse professionnelle est en Belgique; place Jean Jacobs 7, 1000 Bruxelles, détenteur d'identité Belgique 591-0819184-24.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.250 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social.

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

3. Modification de la dénomination sociale et de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de Newton Investments S.A., SPF.»

4. Ajout du paragraphe suivant à l'article 5 des statuts:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

5. Modification de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la dénomination sociale et l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de Newton Investments S.A., SPF.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 5 des statuts:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de cette loi définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres.»

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. ZARZOURA, N. DENIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2010 Relation: LAC/2010/59979 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008504/98.

(110010041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

AREPO BH. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 145.175.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SATOR INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 143.445, and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-),

hereby represented by Annick Braquet, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 14, 2010 (the Sole Shareholder).

The said proxy, after having been signed by the proxyholder, acting on behalf of the Sole Shareholder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of AREPO BH. S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the RCS under number B 145.175 (the Company) in order to hold an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary public residing in Luxembourg, on February 13, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) of April 1, 2009, number 705. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Decker, prenamed, on March 4, 2010, published in the Mémorial of March 31, 2010, number 677.

The Sole Shareholder, represented as stated above, takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 12 of the Articles and article 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and requests the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million four hundred sixty-eight thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1,468,750.-) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to an amount of one million four hundred eighty-one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,481,250.-), by way of a contribution in cash, by creating and issuing of one million four hundred sixty-eight thousand seven hundred fifty (1,468,750) new shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and having the same and rights and obligations as the existing ones (the New Shares).

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to fully subscribe to and pay-up, by way of a contribution in cash, the one million four hundred sixty-eight thousand seven hundred fifty (1,468,750) New Shares for a total subscription price of one million four hundred sixty-eight thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1,468,750.-) which is entirely allocated to the share capital of the Company as payment of the New Shares.

The contribution in cash for an amount of one million four hundred sixty-eight thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1,468,750.-) is then now at the disposal of the Company as it has been proven to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

Further to the capital increase, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one million four hundred eighty-one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,481,250.-), represented by one million four hundred eighty-one thousand two hundred fifty (1,481,250) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at EUR 2.500.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SATOR INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 143.445, et ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-),

ici représentée par Annick Braquet, ayant sa résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2010 (l'Associé Unique).

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant pour l'Associé Unique, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique comparait en sa qualité d'associé unique d'AREPO BH. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 145.175, et ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) (la Société), pour tenir une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique la Société. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, le 13 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 705 daté du 1^{er} avril 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés pour la dernière fois suivant un acte passé devant Maître Paul Decker, susmentionné, daté du 4 mars 2010 publié au Mémorial, numéro 677, daté du 31 mars 2010.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, prend les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 12 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée, et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million quatre cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 1.468.750,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de un million quatre cent quatre-vingt-un deux cent cinquante euros (EUR 1.481.250,-), par la création et l'émission de un million quatre cent soixante-huit mille sept cent cinquante (1.468.750) nouvelles parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux et libérer entièrement, par voie d'apport en numéraire, les un million quatre cent soixante-huit mille sept cent cinquante (1.468.750,-) Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription total de un million quatre cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 1.468.750,-) qui sera entièrement alloué au capital social de la Société en tant que paiement des Nouvelles Parts Sociales.

L'apport en numéraire d'un montant de un million quatre cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 1.468.750,-) est dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Seconde résolution

Suite à l'augmentation de capital, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante euros (EUR 1.481.250,-) représenté par un million quatre cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante (1.481.250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 2.500.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante susmentionnée le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant de la partie comparante, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58402. Reçu soixante-quinze euros. (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009046/118.

(110010705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

**Sofimo S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Sofimo S.A.).**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 31.023.

L'an deux mil dix, le vingt-huit décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "SOFIMO S.A.", R.C.S. Numéro B 31.023, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 juillet 1989, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 359 du 29 novembre 1989. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 12 septembre 2002, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1586 du 5 novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carole CAHEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Antoinette QURESHI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que sur deux mille (2.000) actions sans indication de valeur nominale représentant cent pourcent (100%) du capital social de deux cent mille euros (200.000.-EUR), 1998 sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la société de "SOFIMO S.A." en "SOFIMO S.A. SPF" et modification subséquente de l'article 1, alinéa 1^{er} des statuts de la société.

2) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises

ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»; et modification subséquente des articles 2 et 12 des statuts de la société.

3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «SOFIMO S.A.» en «SOFIMO S.A. SPF», de sorte que l'article 1^{er} alinéa premier aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 1.** Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise sous la dénomination de «SOFIMO S.A. SPF».

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf), de sorte que les articles 2 et 12 des statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

« **Art. 12.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, aux lois modificatives et de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille cent euros (1.100.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Cahen, A. Qureshi, R. Thill, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2011. LAC/2011/951. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): p.d., Conny Schumacher.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008621/86.

(110009858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Bureau d'Etude de Systèmes de Sécurité Electroniques-Recherche et Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 103.161.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2011

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée accepte à l'unanimité à la date de ce jour la démission de:

Monsieur Guy VAN BROCKHOVEN du poste d'administrateur

L'assemblée nomme en remplacement de l'administrateur sortant:

La société S.C.S.I. S.A., inscrite au R.C.S. sous le n° B 95.691, dont le siège social est à L-9964 HULDANGE, 3, Op d'Schmëtt, représentée par son administrateur unique, Jean-François THELLIN, né à Montegnée (B) le 06.06.1965, demeurant à 98, Duerstrooss à 9647 DONCOLS.

L'administrateur est nommé jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2017.

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2017:

- Didier CREME, administrateur,
- Olivier THEATE, administrateur et administrateur délégué,
- Gaston-Freddy 'MPIUTU

O. THEATE / D. CREME / J.-L. LOUIS.

Référence de publication: 2011028536/22.

(110035084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Gesfo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 31.975.

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Pardevant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GESFO S.A.", avec siège social à L-1126 Luxembourg, 7 rue d'Amsterdam (ci-après dénommée la Société), constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu le 27 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 96 du 26 mars 1990, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 120 du 9 février 2005.

L'assemblée est présidée par Mme Johana Bodart, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Arlette Siebenaler, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Annick Braquet, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 49.975.-(quarante neuf mille neuf cent soixante quinze euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 375.000 (trois cent soixante quinze mille euros) à un montant de EUR 325.025 (trois cent vingt cinq mille vingt cinq euros), par voie d'annulation de 1.999 (mille neuf cent quatre vingt dix neuf) parts sociales de la Société.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 200.025.-(deux cent mille vingt cinq euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant de EUR 325.025 (trois cent vingt cinq mille vingt cinq euros) à un montant de EUR 125.000 (cent vingt cinq mille euros), par voie d'annulation de 8.001 (huit mille et une) parts sociales de la Société avec un paiement en espèces aux associés.

3. Modification consécutive de l'article 5 des Statuts de la Société afin d'y refléter les réductions du capital social mentionnées sous le point 1. et 2. ci-dessus.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne

varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que celle-ci peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 49.975.-(quarante neuf mille neuf cent soixante quinze euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 375.000 (trois cent soixante quinze mille euros) à un montant de EUR 325.025 (trois cent vingt cinq mille vingt cinq euros), par voie d'annulation de 1.999 (mille neuf cent quatre vingt dix neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, détenues par la Société elle-même.

Deuxième résolution

L'assemblée décide ensuite la réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 200.025.-(deux cent mille vingt euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 325.025 (trois cent vingt cinq mille vingt cinq euros) à un montant de EUR 125.000 (cent vingt cinq mille euros), par voie d'annulation de 8.001 (huit mille une) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, avec un paiement en espèces aux associés au prorata de leur détention.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 125.000 (cent vingt cinq mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25.(vingt cinq euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BODART, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58400. Reçu soixante-quinze euros. (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009185/70.

(110010704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

**Coca-Cola Enterprises Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. Soutirages Luxembourgeois).**

Capital social: EUR 489.044.037,49.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 62.499.

In the year two thousand eleven on the fourth day of January.

Before us Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Bottling Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two billion one hundred and nineteen million six hundred and sixteen thousand nineteen Euros and thirteen cents (EUR 2,119,616,019.13.), with registered office at 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 78351 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Tom LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 20th, 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of SOUTIRAGES LUXEMBOURGEOIS, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of four hundred and eighty-nine million forty-four thousand thirty-seven Euros and forty-nine cents (EUR 489,044,037.49), with registered office at 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 23 December 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 241 of 15 April 1998 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 62499 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 7 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1190 of 18 June 2009.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the name of the Company to "Coca-Cola Enterprises Luxembourg" and amend accordingly article 1 of the articles of incorporation of the Company.

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

Sole resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company to "Coca-Cola Enterprises Luxembourg" and to amend accordingly article 1 of the articles of incorporation of the Company. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 1.** A Company under Luxembourg laws exists as a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of "Coca-Cola Enterprises Luxembourg”.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre janvier.

Par-devant nous Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Bottling Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant un capital social de deux milliards cent dix-neuf millions six cent seize mille dix-neuf euros et treize cents (EUR 2.119.616.019,13), avec siège social au 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78351 (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Tom LOESCH, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 20 décembre 2010.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de SOUTIRAGES LUXEMBOURGEOIS, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quatre cent quatre-vingt-neuf millions quarante-quatre mille trente-sept euros et quarante-neuf cents (EUR 489.044.037,49), dont le siège social est au 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62499, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 241 du 15 avril 1998 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 7 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1190 du 18 juin 2009.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la dénomination de la Société en «Coca-Cola Entreprises Luxembourg», et modification, en conséquence, de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

2 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'Associé a décidé de changer le nom de la Société en «Coca-Cola Entreprises Luxembourg» et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Une société de droit luxembourgeois existe sous forme de société à responsabilité limitée et sous la dénomination de «Coca-Cola Entreprises Luxembourg».»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: T. LOESCH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2011. Relation: LAC/2011/633. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008624/96.

(110010003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Norst European Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.055.

L'an deux mil dix, le vingt-deux décembre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme

NORST EUROPEAN INVEST S.A.

établie et ayant son siège social au 8 avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, dénoncé par acte du 10 février 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro B 76.055

constituée suivant acte notarié en date du 29 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 699 du 27 septembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anne Bévière, employée privé, demeurant professionnellement à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Streff, employé privé demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur John Turpel, administrateur de sociétés, demeurant à L-7636 Ernzen.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à L-8011 Bertrange 32, rue de Mamer

2. Changement subséquent de l'article 1 alinéa 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: "Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange";

3. Changement subséquent de l'article 8 alinéa 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: "L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune à désigner par les convocations."

4. Nomination de nouveaux administrateurs

5. Nomination d'un président du Conseil d'administration

6. Nomination d'un commissaire aux comptes

7. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 100 actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V.- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour:

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège statutaire à sa nouvelle adresse sise à L-8011 Bertrange, 32 rue de Mamer

Deuxième résolution

L'assemblée décide par conséquence de ce qui précède de modifier le deuxième alinéa du premier article des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Alinéa 2.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange"

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 alinéa 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8. Alinéa 1.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune à désigner par les convocations."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs:

Monsieur Jean-Marc Thys, administrateur de sociétés, né le 7 février 1958 à Walcourt (B), demeurant à L-7636 Ernzen, 10 rue Distelfeld

Monsieur John Turpel, administrateur de sociétés, né le 4 février 1950 à Ettelbruck (L), demeurant à L-7636 Ernzen, 10 rue Distelfeld

Monsieur Matthieu Gilson, employé, né le 17 juillet 1978 à Namur (B), demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 183 rue de Luxembourg.

L'assemblée décide en outre de nommer Monsieur Jean-Marc THYS en tant qu'administrateur-délégué.

Les mandats expirent lors de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2016.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de président du Conseil d'Administration

Monsieur John TURPEL, administrateur de sociétés, né le 4 février 1950 à Ettelbruck (L), demeurant à L-7636 Ernzen, 10 rue Distelfeld

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes la société anonyme CAPRINCO SERVICES S.A., établie et ayant son siège social à L-8077 BERTRANGE, 183, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 149.257

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- euros) A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues des frais et honoraires découlant des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et, après lecture faites aux comparants et membres du bureau, ces derniers, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bévière, Streff, Turpel, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 décembre 2010. Relation: RED/2010/2009. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 13 janvier 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011008961/86.

(110009875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Partsana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 91.901.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 28 février 2011 à 11.00 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs en la personne de Mademoiselle Mireille GEHLEN ainsi que Messieurs Thierry JACOB et Jean-Hugues DOUBET.

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte en France et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm en Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

L'assemblée prend acte de la démission de la société H.R.T. REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79327, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011028778/30.

(110034814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Crystal Navy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 145.511.

Suite à une décision de la Commune de Schuttrange et avec effet à partir du 1^{er} janvier 2011, la dénomination de la rue où se trouve notre siège social a changé.

La dénomination nouvelle est 9 A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011028238/12.

(110034445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Caves Félix Wolter S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9552 Wiltz, 30, rue des Pêcheurs.

R.C.S. Luxembourg B 100.399.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011028242/10.

(110034290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

CMC Capital Luxembourg 4, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011028247/11.

(110034224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Autogrill Europe Nord-Ouest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.543.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 9 février 2011.**Résolution:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de prolonger les mandats jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Conseil d'administration:

- M. Mario Zanini, dirigeant Autogrill S.p.A., demeurant à Rozzano, Milan (Italie),
- M. Gustave Stoffel, Licencié et maître en Administration et Gestion, demeurant suite à changement d'adresse à 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L – 1331 Luxembourg,
- M. Manuel Hack, expert-comptable, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes:

- Clybouw et Associés, Audit de Banques et d'Entreprises S.à.r.l., 128, Route d'Arlon, Luxembourg,
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011028497/21.

(110034506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Barneoud International S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 2.419.380,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 107.044.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 14 mai 2010

Prolongation des mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué

- Monsieur Simon TIMSIT, administrateur-délégué
251, avenue Molière, B-1050 Bruxelles
- Monsieur David TIMSIT
- Madame Christine TIMSIT-RONDEPIERRE
- Monsieur Jonathan TIMSIT

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Prolongation du mandat du commissaire

- VERICOM S.A.

siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy

Le mandat du commissaire ainsi nommés prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011028539/22.

(110034882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Compagnie de Lorraine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Référence de publication: 2011028252/10.

(110033931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Al-Andalus Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 217.750,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 100.438.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirtieth December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Al-Andalus House E.C., having its registered office at Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Cayman Islands, represented by Alexandra Fuentes, private employee, by virtue of a proxy on or around 27 December 2010.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company "AL-ANDALUS FINANCE S.à r.l.", with its registered office in 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 100438, has been incorporated according to a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, dated 22 March 2004, which deed has been published in the Luxembourg official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 631, dated 18 June 2004 and has had its articles of association amended for the last time by a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, dated 4 July 2005, which deed has been published in the Luxembourg official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1477, dated 30 December 2005.

2. That the issued share capital of the Company is set at two hundred seventeen thousand seven hundred fifty Euros (EUR 217,750.00), represented by eight thousand seven hundred and ten (8,710) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25,00) each, entirely paid in. That Al-Andalus House E.C., prenamed, is the owner of all the issued shares of the Company. That in its quality of sole shareholder of the Company, Al-Andalus House E.C. hereby expressly states to proceed to the immediate dissolution and liquidation of the Company.

3. That Al-Andalus House E.C. moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company "AL-ANDALUS FINANCE S.à r.l." and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfill said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

4. That full and entire discharge is granted to the management of the Company for the execution of their mandate until the dissolution.

5. That the shareholders' register has been cancelled at this very moment, before the undersigned notary public.

6. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

7. That Manacor (Luxembourg) S.A. is authorized in the name and on behalf of AL-ANDALUS FINANCE S.à r.l. to close the bank account of the Company, file any tax declaration, notice to the trade register or any other documents or perform any other actions, which might be necessary or useful for the finalization of the liquidation of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Al-Andalus Finance E.C., établie et ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Cayman Islands, représenté par Alexandra Fuentes en vertu d'une procuration délivrée le 27 décembre 2010 ou n'importe quelle date vers celle-ci. Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant des dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée «AL-ANDALUS FINANCE S.à r.l.» ("la Société"), établie et ayant son siège social à 9 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 100438, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg le 22 Mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 631 du 18 juin 2004. Les Statuts ont été modifié par devant Maître Joseph Elvinger le 4 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1477 du 30 décembre 2005.

2. Que le capital social souscrit de la Société est deux cent dix-sept mille et sept cent cinquante euros (EUR 217,750.00.-) représenté par huit mille sept cent dix (8,710) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25.00) chacune, entièrement libérées.

3. Que Al-Andalus House E.C., prénommée, est devenu successivement propriétaire de la totalité des parts sociales émises par la Société.

4. Que en tant que associé unique de la Société, Al-Andalus House E.C. déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société.

5. Que Al-Andalus House E.C. déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société «ALANDALUS FINANCE S.à r.l.» et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'il a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exercice des leurs mandat jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'il a procédé à l'annulation du registre des parts sociales en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

9. Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

10. Divers

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 janvier 2011. LAC/2011/1470. Reçu soixante-quinze euros. (75.-€).

Le Receveur (signé): p.d., Conny Schumacher.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009038/95.

(110010723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Resolution Luxembourg GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.481.

In the year two thousand ten, on the thirteenth of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary General meeting of the shareholders of Resolution Luxembourg GP S.A. (the "Company"), having its registered office in Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 105.481, incorporated pursuant to a deed of incorporation of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 15, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C 102 of February 4, 2005.

The meeting is opened under the chair of Mrs Valérie Ingelbrecht, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

who appointed as secretary Mrs. Edita Demirovic, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The meeting elected as scrutineer Mr Paul Clarke, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

The Chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list, that out of 24,000 shares in circulation, 20,062.27 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III. That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by email on the 10th of November 2010 and by express courier on 11th of November 2010.

IV. That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Approval to extend the lifetime of the Company by extending its duration to December 31, 2011 with a possibility for a further extend upon a proposal of the General Partner by Special Resolution for a further maximum period of two years.

2. Approval to amend article 3 of the Articles of Association, in order to amend the duration of the Company to be read as follows:

"The Company is incorporated for a limited period until December 31, 2011. However the term of the Company may be extended upon proposal of the General Partner by Special Resolution for a further maximum period of two years"

Then, the extraordinary general meeting of shareholders, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to approve to extend the lifetime of the Company by extending its duration to December 31, 2011 with a possibility for a further extend upon a proposal of the board of directors by Special Resolution for a further maximum period of two years

Second resolution

The general meeting resolved to amend the article 3 of the Articles of Association in order to amend the duration of the Company to be read as follows:

"The Company is incorporated for a limited period until December 31, 2011. However the term of the Company may be extended upon proposal of the board of Directors by Special Resolution for a further maximum period of two years"

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,300.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.
The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Resolution Luxembourg GP S.A. (la «Société») ayant son siège social à Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 105.481 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 102 du 4 février 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Valérie Ingelbrecht, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

qui nomme comme secrétaire Madame Edita Demirovic, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Paul Clarke, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste, ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 24.000 actions en circulation, 20.062,27 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par email en date du 10 novembre 2011 et par courrier express en date du 11 novembre 2011.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Agenda

1. Approbation de prolonger la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2011, avec la possibilité de prolongation, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité par Résolution Spéciale, pour une période supplémentaire maximale de deux ans.

2. Approbation de modifier l'article 3 des Statuts afin de modifier la durée de la vie de la Société de manière à ce qu'on y lise:

«La Société est constituée pour une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2011. Cependant, la durée de la Société peut être prolongée, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité par une Résolution Spéciale, pour une période supplémentaire maximale de deux ans»

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de prolonger la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2011, avec la possibilité de prolongation, sur proposition du Conseil d'Administration par Résolution Spéciale, pour une période supplémentaire maximale de deux ans.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des Statuts afin de modifier la durée de la vie de la Société de manière à ce qu'on y lise:

«La Société est constituée pour une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2011. Cependant, la durée de la Société peut être prolongée, sur proposition du Conseil d'Administration par une Résolution Spéciale, pour une période supplémentaire maximale de deux ans»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.300.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. INGELBRECHT, E. DEMIROVIC, P. CLARKE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58026. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009378/115.

(110010678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Delta Consulting Invest DCI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.375.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug vom ausserordentlichen Generalversammlung - Abschluss der Liquidation vom 15. Dezember 2010.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung (die "Versammlung") die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "Delta Consulting Invest DCI S.A.", in Liquidation, mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 114375, (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 20. Januar 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 951 vom 16 mai 2006,

und in Liquidation gesetzt gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 15. Dezember 2010, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,.

Nach Diskussion nimmt die Versammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Dritter Beschluss

Die Versammlung erklärt die Liquidation für abgeschlossen und stellt fest, dass die Gesellschaft somit aufgehört hat zu bestehen.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt, dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, aufbewahrt werden.

Gezeichnet: J.DIDERRICH, M.PIP, R.WAGNER, J.SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 février 2011. Relation GRE/2010/4612. Reçu soixante-quinze euros 75,00 € .

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Junglinster, den 24. Februar 2011.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG

Référence de publication: 2011028570/29.

(110034513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Vaulux International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Vaulux International S.A.).

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 65.828.

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "VAULUX INTERNATIONAL S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg numéro B 65.828, ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 7 rue d'Amsterdam, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 août 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 779 du 27 octobre 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 7 mai 2002, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1238 du 23 août 2002.

L'assemblée est présidée par Mme Johana Bodart, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Arlette Siebenaler, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Annick Braquet, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les 10.000 (dix mille) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de VAULUX INTERNATIONAL SPF S.A.»

2.- Modification de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Ajout d'un alinéa à l'article cinq des statuts libellé comme suit:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.»

4. Modification de l'article douze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

5. Date de prise d'effet des résolutions au 01/01/2011.

6. Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en VAULUX INTERNATIONAL SPF S.A. et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de «VAULUX INTERNATIONAL SPF S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article cinq des statuts libellé comme suit:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article douze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

Cinquième résolution

Les résolutions mentionnées ci-dessus sont prises avec date d'effet au 01/01/2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. BODART, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58399. Reçu soixante-quinze euros. (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009462/84.

(110010702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 110.890.

—
AUSZUG

Die Gesellschaft hat mit Wirkung zum 1. Januar 2011 die Übertragung eines Geschäftszweiges (branche d'activités) der Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A. auf die Gesellschaft angenommen und die Neufassung der Satzung der Gesellschaft vollzogen.

Aus den Beschlüssen des Verwaltungsrats der Gesellschaft geht hervor, dass der Verwaltungsrat mit Wirkung zum 1. Januar 2011:

- Herrn Wilhelm Dieter Freiherr Haller von Hallerstein geb. Trey, geboren am 18. April 1952 in München, geschäftsansässig in D-50667 Köln, 4, Unter Sachsenhausen, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt hat;

- das Mandat von Herrn Alfons Klein als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied (administrateur-délégué) und Herrn Alexander Smyk als täglichen Geschäftsführer der Gesellschaft (délégués à la gestion journalière) auf unbegrenzte Zeit bestätigt hat;

- KPMG Audit S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 103.590 als Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) der Gesellschaft ernannt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011028809/24.

(110034595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Conafex Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 17.789.

—
EXTRAIT

IL résulte des décisions du Conseil d'Administration prises en date du 8 février 2011 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 15-17 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg avec effet au 3 janvier 2011.

Christopher Paul Jousse / Christopher Barrow / Anthony Stewart Haggie

Director / Director / Director

Référence de publication: 2011028255/13.

(110034370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Compagnie de Participations Bochard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.974.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS BOCHARD S.A.,

établie et ayant son siège social à Luxembourg, 223, Val Sainte Croix,

inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 84.974,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 521 du 4 avril 2002,

avec un capital social de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

A cet effet a comparu:

la société TRIPLE F LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques)

représentée par Monsieur Jean FABER, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C. le 16 mai 2007, LAC/2007/8685, la dite société étant l'actionnaire unique de la société Compagnie de Participations Bochard S.A., préqualifiée.

La dite partie comparante, représentée comme exposé ci-avant, constate que:

I. Il existe une société anonyme sous la dénomination de COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS BOCHARD S.A. établie et ayant son siège social à Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 84.974,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 521 du 4 avril 2002.

II. Le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à la somme de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

III. La partie comparante est propriétaire de l'intégralité des actions de la dite société.

IV. En tant que seule actionnaire, la soussignée déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, actionnaire unique, déclare par les présentes se nommer personnellement, assumer et accepter, la fonction de liquidateur de la dite société.

Elle déclare par ailleurs:

- avoir réglé et/ou approvisionné tout le passif de la société et

- répondre personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VI. La partie comparante déclare encore connaître parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VII. Que la partie comparante donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que la soussignée approuve encore par les présentes les comptes de la dite société à la date des présentes.

IX. Que la soussignée remet au notaire les actions au porteur pour destruction.

X. Que partant la liquidation de la société est achevée.

XI. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années au siège social de la société, à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Déclarations générales

La partie comparante déclare que le notaire instrumentant leur a expliqué les dispositions régissant la procédure de la liquidation des sociétés commerciales telles qu'elle est prévue par la loi sur les sociétés commerciales. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et donnent complète et entière décharge au notaire instrumentant à cet égard.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 950,-). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues des frais et honoraires découlant des présentes.

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean Faber, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 décembre 2010. Relation: RED/2010/2085. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 14 janvier 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011009718/68.

(110010741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Guymon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.613.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, soussignée.

A COMPARU:

Monsieur Joannes VAN HEMELDONCK, né à Vosselaar (Belgique), le 29 mai 1934, demeurant professionnellement Van Hemeldonckstr. 5, 2350 Vosselaar (Belgique),

ici représenté par Mademoiselle Johanna TENEBAY, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 3 novembre 2010.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "GUYMON HOLDING S.A." (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 12.613, a été constituée suivant acte reçu par Maître Lucien-Jean Mathias SCHUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 1974, publié au Mémorial C numéro 29 du 19 février 1975.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

c) Que le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société GUYMON HOLDING S.A.

32153

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, en raison du présent acte, sont évalués approximativement à

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Johanna Tenebay, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 3 janvier 2011. Relation: RED/2011/4. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 14 janvier 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011009734/52.

(110010740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 525.645,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 150.660.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 7 février 2011 que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gilbert Roberts, né le 29 septembre 1960 dans le Colorado, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1435 N. McDowell Boulevard, Suite 200, Petaluma, CA 94954, Etats-Unis d'Amérique.

- Monsieur Peter Brockway, né le 5 août 1956 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 225 NE Mizner Boulevard, Suite 700, Boca Raton, FL 33432, Etats-Unis d'Amérique.

- Monsieur Scott Kirkendall, né le 20 juillet 1977 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 225 NE Mizner Boulevard, Suite 700, Boca Raton, FL 33432, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Peter W. Klein,
- Monsieur Gilbert Roberts,
- Monsieur Peter Brockway,
- Monsieur Scott Kirkendall.

Gérant de catégorie

- Monsieur José Correia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 février 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011028569/33.

(110034501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Multicasting Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 94.581.

—
Extrait de procès verbal d'assemblée générale extraordinaire de MULTICASTING TECHNOLOGIES S.A.

En date du 28 février 2011, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société Multicasting Technologies S.A.

Ordre du jour

Renouvellement de mandat des administrateurs de la société.

Rémi SCHNEEGANS

Joaquim DA SILVA

Théodore FISHER

Résolution adoptée

L'Assemblée a renouvelé le mandat des administrateurs pour une période de six ans.

Joaquim Da Silva / Remi Schneegans

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2011028748/19.

(110033863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Solidaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 56.381.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SOLIDAIRE S.A." R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 56.381 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 19 septembre 1996 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 629 du 4 décembre 1996.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1039 du 8 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, juriste, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2009 et affectation du résultat;
4. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Approbation du bilan de clôture luxembourgeois de la société;
6. Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée (S.r.l.);
7. Fixation du siège social à via Fieschi 3/20, 16121 Genova, Italie;
8. Modification de la dénomination en "SOLIDAIRE S.r.l.";
9. Adoption des statuts selon la législation italienne;
10. Démission des administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;
11. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;
12. Nomination des nouveaux administrateurs;

13. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

14. Effet juridique relative aux résolutions prises;

15. Mandat à donner aux administrateurs de la société aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire en Italie afin de confirmer le transfert de siège en Italie et d'adapter les statuts de la société à la législation italienne;

16. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

17. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que la séance n'a pas pu se tenir à la date statutaire, tous les documents n'étant pas disponibles et approuve le report de ladite séance qui se tient à la présente date de manière extraordinaire.

Deuxième et troisième résolution

Après avoir pris connaissance des rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, ainsi que des bilans et comptes de profits et pertes de l'exercice clôturé au 31.12.2009, l'assemblée approuve les comptes tels que présentés et décide d'affecter le résultat de l'exercice clôturé au 31.12.2009 comme suit:

| | |
|----------------------------|-------------|
| | EUR |
| Résultats reportés: | (20.615,90) |
| Perte de l'exercice: | (687,75) |
| Report à nouveau: | (21.303,65) |

Quatrième résolution

L'assemblée prend connaissance de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et décide de poursuivre les activités de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture de la société au 30 décembre 2010, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Sixième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée (S.r.l.).

Septième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Italie à Via Fieschi 3/20, 16121 Genova, Italie. La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "SOLIDAIRE S.r.l.".

Neuvième résolution

L'Assemblée décide qu'une assemblée des actionnaires se tiendra devant un notaire en Italie pour modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne et pour adopter les nouveaux statuts en langue italienne.

Dixième résolution

Il est pris acte de la démission des administrateurs en place:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Madame Andrea DANY, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Madame Nicole THOMMES, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Onzième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:
la société SPF Società Professionale Fiduciaria SA, ayant son siège social au 17, via Nassa, 6900 Lugano, Suisse.
Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Douzième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires les personnes suivantes sont nommées en qualité de nouveaux membres du conseil d'administration de la Société:

- Monsieur Andrea BORZIANI, né le 27.11.1959 à Genova, Italie, conseiller, résident à Via Quarnaro 4/19, Genova, Italie;
- Monsieur Lorenzo Giovanni ODONE, né le 11.02.1958 à Genova, Italie, conseiller, résident à Via Pertinace 7/23, Genova, Italie;
- Madame Laura BENEDETTINI, née le 20.11.1971 à Genova, Italie, dottore commercialista, résident à M. Preve 11/4, Genova, Italie;

lesquels mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2011.

Treizième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Pietro PRATOLONGO, né le 12.07.1941 à Genova, Italie, administrateur des sociétés, résident à Salita Superiore Gambonia 10/3, Genova, Italie.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2011.

Quatorzième résolution *Effet juridique*

Les résolutions prises aux points 5 à 13 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce en Italie.

Quinzième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs aux administrateurs, aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Seizième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce italien.
- De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.
- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité italienne.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers l'Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 janvier 2011. LAC/2011/1450. Reçu douze euros (12,- €).

Le receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2011009796/143.

(110010746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Echolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».
R.C.S. Luxembourg B 7.256.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 11 février 2011:

INTERAUDIT, réviseurs d'entreprises, L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie a été reconduit comme mandataire de la société en qualité de réviseur (contrôle des comptes annuels au 31 décembre 2010).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF

EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011028277/15.

(110034295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Compagnie de Lorraine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 60.559.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Référence de publication: 2011028253/10.

(110033932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Compagnie de Lorraine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 60.559.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Référence de publication: 2011028254/10.

(110033933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Crolux Shipping Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 74.097.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011028256/10.

(110034374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Pan Atlantic Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 128.563.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011028385/9.

(110034222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Stalban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 38.221.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 février 2011 que les personnes suivantes ont été élus administrateurs en remplacement de Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, de Monsieur Andrea DE ANDREA et de Riccardo MORALDI démissionnaire:

- M. Luc Braun, diplômé en sciences économiques, né à Luxembourg le 24.09.1958, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

- M. Jean-Marie Poos, licencié en sciences économiques, né à Uccle le 16.10.1966, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

- FIDESCO S.A., avec siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg No B 68 578

COMMISSAIRE

EURAUDIT SARL, avec siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg No B 42 889 à été élu en remplacement de SER.COM s.à.r.l.

SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle au 16, allée Marconi L-2120 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011028835/24.

(110034620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

EIM Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 52.297.

Extrait sincère et conforme des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration en date du 6 janvier 2011

«.....

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Arpad BUSSON, demeurant au 20 Gilston Road, London SW10 9SR, United Kingdom, a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'article 7 des statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur et de Président, Monsieur Arpad BUSSON aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

.....»

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Pour EIM PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011028281/17.

(110034451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Entreprise de Charpentes Camille Goebel et Fils s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9644 Dahl, 58, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.413.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011028282/10.

(110034306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Protalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.192.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «PRO-TALUX S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 février 2011, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 février 2011. Relation: EAC/2011/2563.

- que la société «PROTALUX S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 39 192,

issue d'un acte de scission suivant acte notarié du 30 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 448 en 1991; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant résolutions du Conseil d'Administration du 26 octobre 1999, publié par extrait au Mémorial C numéro 11 du 5 janvier 2000,

se trouve à partir de la date du 16 février 2011 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 26 novembre 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de BDO Tax & Accounting au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028792/27.

(110034781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

IFA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 703.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 133.157.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IFA Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011028331/12.

(110034477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Field Promotion & Road Show Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9251 Diekirch, 40, rue Edmond-Jean Klein.

R.C.S. Luxembourg B 95.269.

—
Extrait de cession de parts

Madame Bernadette Joiris déclare céder 1 part sociale à Monsieur Georges Lippens, né le 25.12.1949 à Ixelles, demeurant à L-9251 Diekirch, rue Edmond Jean Klein 40.

Madame Patricia Garlick déclare céder 99 parts sociales à Monsieur Georges Lippens, né le 25.12.1949 à Ixelles, demeurant à L-9251 Diekirch, rue Edmond Jean Klein 40.

Suite à la présente cession de parts, la répartition du capital est la suivante:

- Monsieur Georges Lippens 100 parts sociales
Diekirch, le 31 décembre 2010. Georges Lippens.

Référence de publication: 2011032515/15.

(110035044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Eosnix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 95.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011028283/10.

(110033971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Eurolactis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 143.726.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011028287/10.

(110034392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Flint Group Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 143.614.

Par résolutions circulaires signées en date du 10 février 2011, l'associé unique a décidé de nommer Antoine Fady, avec adresse professionnelle au 26b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011028290/13.

(110034377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Audit Value International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 94.260.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 28 février 2011, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire M. Mikael HOLMBERG, M. Henry GUY et M. Robert POWERS comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
2. De ré-élire M. Robert POWERS comme administrateur-délégué de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;
3. De ré-élire M. Gilles WECKER comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on February 28th, 2011, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Mikael HOLMBERG, Mr. Henry GUY and Mr. Robert POWERS as directors of the board until the next annual general meeting.
2. To re-elect Mr. Robert POWERS in order to delegate the day-to-day management of the Company until the next annual shareholders' meeting.
3. To re-elect Mr. Gilles WECKER as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Référence de publication: 2011028520/21.

(110034810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.